

Les Secteurs Locaux d'Énergie (SLE)

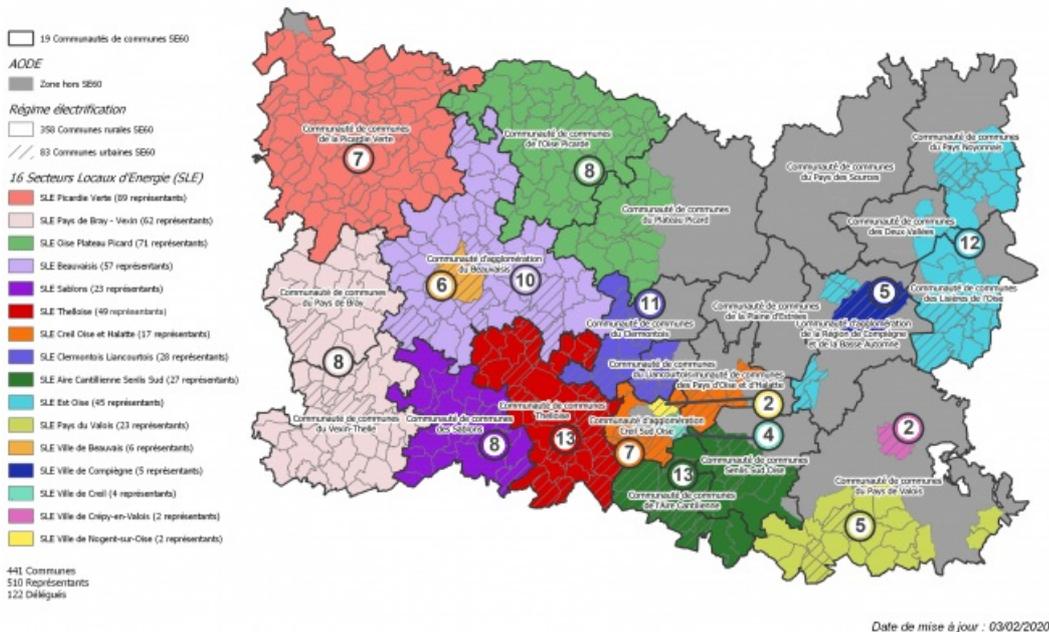
Composition

Le SE60 compte 16 Secteurs Locaux d'Énergie ()

Secteur Local d'Énergie

):

- 11 Secteur Local d'Énergie regroupent 436 communes. Au lendemain des élections municipales, chaque commune a désigné un ou deux représentants (1 représentant pour les communes de moins de 2000 habitants ; 2 pour celles de plus de 2000 habitants). Ces onze Secteur Local d'Énergie rassemblent 491 représentants, qui se sont réunis entre le 03 et 15 septembre 2020 pour élire leurs délégués siégeant au comité.
- 5 Secteur Local d'Énergie sont des communes de plus de 15 000 habitants (Beauvais, Creil, Compiègne, Crépy-en-Valois et Nogent sur Oise). Ces cinq Secteur Local d'Énergie ont la particularité de désigner directement leurs délégués qui siègent au comité syndical.



Cliquez sur la carte pour l'agrandir

Rôle

- Elire les délégués constituant le comité syndical.
- Etre le relais de proximité et d'information entre le SE60 et sa collectivité.
- Présenter en conseil le rapport d'activités annuel du syndicat.
- Recenser les besoins et les propositions de hiérarchisation des travaux de sa commune, la programmation travaux est à transmettre au SE60.
- Participer à des réunions thématiques ou des visites techniques organisées par le SE60.

Après chaque réunion de comité un bulletin « INFO COM » résume les informations et décisions prises. Il est envoyé à tous les représentants

Secteur Local d'Energie

et à toutes les collectivités adhérentes.